

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

27 juin 2025

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 27 juin 2025

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Madame Véronique SARSELLI
- Monsieur Patrice VERCHERE
- Monsieur Matthieu VIEIRA

Membre de droit :

- Monsieur Antoine GUÉRIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant colonel hors-classe Adrien LEBEAU
- Commandant Franck JACQUIER
- Monsieur Jean-Christophe WABLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 27 juin 2025

Ordre du jour

	Page
R/25-06/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021..... 10
R/25-06/02	Budget principal du SDMIS et budget annexe « Énergies renouvelables » - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2024..... 12
R/25-06/03	Budget principal du SDMIS - Compte administratif pour l'exercice 2024..... 13
R/25-06/04	Budget annexe « Énergies renouvelables » - Compte administratif pour l'exercice 2024..... 17
R/25-06/05	Budget principal du SDMIS - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2024..... 18
R/25-06/06	Budget annexe « Énergies renouvelables » - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2024 18
R/25-06/07	Budget principal du SDMIS - Projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025..... 19
R/25-06/08	Budget principal du SDMIS - Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu annuel pour l'exercice 2024 20
R/25-06/09	Budget principal – Virement de crédit entre chapitres – Exercice 2025..... 20

R/25-06/10	Labellisation EFQM du SDMIS	21
R/25-06/11	Fonds de dotation « <i>NOM</i> » - Création du fonds et approbation des statuts	24
R/25-06/12	Compte rendu des dons, cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS	25
R/25-06/13	Modification du règlement intérieur du SDMIS	25
R/25-06/14	Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS	26
R/25-06/15	Tarification des prestations de l'école départementale métropolitaine des sapeurs-pompiers.....	27
R/25-06/16	Convention C2025-021 entre les Hospices Civils de Lyon (HCL), l'Association des Transports Sanitaires Urgents (ATSU 69) et le SDMIS relative à la réponse aux sollicitations du Service Médical d'Aide d'Urgence (SAMU 69) en matière de transports sanitaires urgents et situations exceptionnelles pour la période 2025-2028	27
R/25-06/17	Convention cadre C2025-022 entre les Hospices Civils de Lyon (HCL) et le SDMIS pour la période 2025-2030.....	28
R/25-06/18	Fixation des règles définissant les relations entre le SDMIS et les opérateurs de téléassistance aux personnes – Cahier des charges.....	28
R/25-06/19	Convention C2025-068 entre l'État, Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et le SDMIS relative à la coordination opérationnelle lors des interventions en présence de gaz pour la période 2025-2030	29
R/25-06/20	Dispositifs conventionnels entre l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) et le SDMIS : conventions C2025-074 et C2025-067 de mutualisation relative aux modalités de financement et de recouvrement au titre des services de NexSIS 18-112 pour la période 2025-2029.....	30
R/25-06/21	Création de trois emplois non-permanents dans le cadre de contrats de projet pour la mise en œuvre de NexSIS	34
R/25-06/22	Convention C2025-096 relative au versement des subventions d'équipement des infrastructures de l'Agence des communications mobiles opérationnelles (ACMOSS) pour la période 2025-2034.....	34
R/25-06/23	Application des dispositions réglementaires issues des décrets 2025-523 et 2025-525 du 11 juin 2025	35

Conseil d'administration

Vendredi 27 juin 2025

*(La séance est ouverte à 15 heures 12 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous. Nous avons le quorum, je vous remercie.

Je souhaite d'abord que nous rendions hommage aux sergents de sapeurs-pompiers volontaires Tanguy MOSIN et Maxime PRUD'HOMME du SDIS de l'Aisne qui ont péri tragiquement le 10 juin dernier, alors qu'ils étaient en mission lors d'un violent incendie d'habitation. Ils avaient seulement 22 et 23 ans. C'est terrible.

Monsieur le préfet, chers collègues, je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

(Il est respecté une minute de silence.)

Je vous remercie.

Ce conseil d'administration est un peu particulier, il s'agit du dernier de notre directeur, le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, qui va nous quitter le 1^{er} juillet pour partir à l'état-major de la sécurité civile dont il deviendra le chef à compter du 15 septembre. Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage prochainement, la date est en cours de validation, ce sera vraisemblablement début septembre.

Je tiens d'ores et déjà à saluer solennellement, en mon nom personnel et en votre nom, chers collègues, son engagement au service de notre établissement public au cours de ces trois dernières années.

Cette cérémonie aura lieu sur notre site état-major à Saint-Priest. Elle nous permettra d'accueillir officiellement son successeur, comme vous avez dû le voir dans la presse. Une communication a été diffusée aux membres du conseil d'administration sur le recrutement du nouveau directeur du SDMIS, qui prendra ses fonctions le 15 août prochain.

Il s'agit du directeur actuel du SDIS de la Seine-Maritime. Nous l'accueillerons début septembre.

Sa candidature a été retenue par un comité de sélection très exigeant auquel nous avons été plusieurs à participer : M. le préfet délégué à la sécurité, Mme la préfète de région, M. le président du département du Rhône et M. le président de la métropole de Lyon. C'est à l'unanimité que nous avons porté notre choix sur le colonel hors classe Stéphane GOUZEC.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au SDMIS et comptons sur lui pour appréhender rapidement les nombreux sujets qui se poseront à lui.

L'actualité du SDMIS reste très soutenue et très intense à l'aube de l'été 2025, tant sur le plan local que national. Notre ordre du jour en atteste, nous avons de nombreux sujets structurants. Nous aborderons notamment le sujet lié à NexSIS et RRF, deux dossiers très importants pour notre établissement, structurants et stratégiques. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Sur le plan national, les discussions relatives au Beauvau de la sécurité civile se poursuivent. J'ai participé le 27 mai dernier à une réunion organisée par Départements de France, sur la base aérienne de la sécurité civile à Nîmes, avec des échanges très animés de l'ensemble des directeurs et présidents de SDIS. Nous étions près de 80 présidents de SDIS à participer à cette réunion avec de fortes attentes sur le Beauvau de la sécurité civile. Je crois que vous l'avez compris.

M. le président du département, vous étiez également présent au titre de la commission nationale des sapeurs-pompiers volontaires.

Une information nous a été transmise hier à la CNSIS, la conférence nationale des services d'incendie et de secours, les deux ministres, M. François-Noël BUFFET et M. Bruno RETAILLEAU, recevront la synthèse du Beauvau de la sécurité civile dans le courant de la semaine prochaine. D'ores et déjà le comité des financeurs de DF, l'association des Départements de France, a été invité le 8 juillet par M. François-Noël BUFFET pour discuter du Beauvau de la sécurité civile et des pistes envisagées pour la future loi de sécurité civile qui devrait être proposée d'ici l'automne prochain.

Nous restons dans l'attente d'avoir plus d'éléments sur ces sujets et sur le projet de loi annoncé à l'automne. Nous espérons que M. le Ministre pourra nous donner quelques pistes d'action. Je renouvellerai également l'invitation qui a été faite aux parlementaires, que nous avons dû reporter, elle devait avoir lieu tout à l'heure à 14 heures. Faute d'éléments, nous ne nous pouvions pas venir les mains vides, sans fond et sans pouvoir discuter des éléments de proposition de la grande loi sur le Beauvau de la sécurité civile.

Une fois que nous aurons ces éléments, nous pourrons reprogrammer une réunion début septembre, en amont des discussions qui auront lieu à l'Assemblée Nationale et au Sénat, pour vous proposer de travailler ensemble sur des amendements au PLF 2026, comme pour le PLF 2024 et 2025. Nous avons travaillé étroitement avec vous, et je tenais à vous remercier de cette méthode de travail qui nous convient. Cela vous permet d'appréhender les enjeux et d'avoir les éléments pour déposer des amendements au PLF ou à la future loi sur la sécurité civile.

Voilà quelques propos que je souhaitais poser avant d'entamer notre ordre du jour. Avez-vous des questions, des remarques, des personnes qui souhaitent s'exprimer ?

Monsieur LEBEAU.- Mme la présidente, nous souhaiterions, pour Avenir-Secours, avec votre accord, lire une déclaration liminaire :

« Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité, madame la présidente du conseil d'administration, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, monsieur le directeur départemental et métropolitain, chers collègues,

Notre organisation syndicale se positionne, comme elle l'a toujours fait, pour un dialogue social respectueux de toutes et de tous, notamment lors des instances, afin d'avoir des débats constructifs et transparents.

Nous ne pouvons cautionner un débat qui aurait pour but de nous monter les uns contre les autres. Ne tombons pas par clientélisme ou par dogme, dans une lutte des classes au sein de notre corporation, avec laquelle nous serions toutes et tous perdants, tous statuts et catégories confondus.

Nous nous sommes inscrits dans une dynamique d'échanges constructifs et collaboratifs, en lien avec les autres organisations syndicales et la direction du SDMIS. Nous avons su accompagner les évolutions de la profession, quel que soit le statut, la catégorie ou le grade, et ce, malgré certaines divergences de point de vue.

Ces dernières années nous ont prouvé que, malgré les désaccords, la direction du SDMIS avait toujours choisi la voie du dialogue social. Nous devons collectivement veiller à ce que ce dernier puisse continuer à se dérouler en bonne intelligence.

À l'aube d'un changement imminent de direction, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de maintenir un dialogue social équilibré, basé sur l'écoute et le respect mutuel.

Pour finir, nous tenions aujourd'hui à saluer l'engagement du contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain, à la tête de notre établissement depuis trois ans. Dans un contexte sociétal et budgétaire que nous connaissons tous, il a su s'atteler à maintenir et porter haut les intérêts du SDMIS, ainsi que ceux des femmes et des hommes qui le composent. Nous retiendrons les avancées sociales obtenues grâce au protocole d'accord 2024 et aux mesures de sortie de crise en 2025, même si d'autres avancées sont encore nécessaires, sans créer de division au sein des personnels.

Général, nous vous souhaitons une bonne prise de poste au sein de vos nouvelles fonctions, et nous ne doutons pas que le SDMIS conservera une reconnaissance particulière à votre égard.

En conclusion, monsieur le préfet, mesdames et messieurs de la gouvernance, mesdames et messieurs de la direction du SDMIS, mesdames et messieurs des organisations syndicales, nous réaffirmons notre volonté de construire, ensemble, le service public de demain. »

Madame KHELIFI.- Merci pour votre déclaration que je partage entièrement. C'est exactement dans cet état d'esprit que la gouvernance, le bureau et moi-même nous nous situons.

Monsieur ROBERJOT.- J'aimerais également, avec votre accord, prendre la parole en tant que président de l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers, au nom des élus du CCDSPV et de la CATSIS, ainsi que des représentants de la commission des volontaires de l'union départementale, pour évoquer notre travail avec la direction sur l'arrêté structurant qu'est le règlement intérieur.

« Nous avons réalisé plusieurs réunions et de nombreux échanges avec notre direction pour mettre à jour ce document, la commande était claire. Nous avons pu le faire évoluer plusieurs fois grâce à votre écoute, notamment sur le harcèlement, revoir plusieurs parties de texte, et surtout conserver un texte qui protège les sapeurs-pompiers volontaires.

Nous souhaitons le réaffirmer dans cette instance, avec la direction, nous appliquons les règles, nous respectons les textes nationaux en vigueur, et même au-delà puisque, depuis plus de vingt ans, à travers les différentes personnes qui ont contribué à faire vivre ces instances, nous appliquons des règles encore plus restrictives.

Nos choix du passé et notre cohérence constante ont été d'ailleurs soulignés dans le dernier rapport de l'inspection et sont souvent considérés et pris en exemple par d'autres départements, et ont inspiré l'écriture du livre blanc sur le volontariat.

Nous souhaitons réaffirmer également que nous ne négocierons jamais des règles qui vont à l'encontre du développement et de la pérennisation du volontariat. Certains laissent à penser que c'est pour notre bien, pour notre santé, il n'en est rien ! Laissons un vrai représentant du volontariat s'occuper du bien des vrais volontaires ! Le volontariat doit avoir une place importante reconnue dans l'organisation de notre SDMIS et ne pas devenir une variable d'ajustement.

Merci, général, pour ce travail effectué avec l'ensemble de la direction. Nous allons continuer à renforcer nos échanges avec la prochaine direction afin de protéger l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires, quels que soient leur grade et leur affectation.

Merci au nom de tous. Je vous souhaite réussite dans votre prochaine affectation. »

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le président. Avez-vous d'autres remarques avant que je laisse la parole à notre directeur ? *(Non)*

Monsieur le contrôleur général, si vous souhaitez rajouter quelque chose ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Je vous remercie, madame la présidente.

Monsieur le président du département, monsieur le préfet, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, c'est effectivement un moment particulier. Je vais quitter le SDMIS dans quelques heures, maintenant. Ce sont trois années marquantes.

Le poste de directeur du SDMIS est exigeant, je le savais. Je suis heureux d'avoir été à la tête de cette belle maison, de ses équipes, d'avoir pu servir sous votre présidence. Avec le conseil d'administration, nous avons eu à faire face à de très nombreux défis. Cela fait partie des enjeux de la fonction. Cela a toujours été relevé avec courage, honnêteté, sincérité et je crois que, même si toutes les propositions, les décisions, n'ont pas toujours été retenues ou n'ont pas toujours plu, on peut se regarder droit dans les yeux, la tête haute, les grandes orientations prises permettent de préserver l'intérêt général. Je pense que c'est pour cela que vous aviez choisi de me faire confiance.

J'ai eu l'occasion de tourner une petite capsule vidéo voici quelques jours. Elle sera diffusée très prochainement pour remercier les équipes. L'intérêt général est ma boussole. L'esprit d'équipe et la cohésion sont mes valeurs managériales, et pour le reste, la capacité à regarder la réalité avec pragmatisme et à oser tenir les positions parfois difficiles.

Je ne suis pas quelqu'un qui plie sous le populisme, je ne suis pas quelqu'un qui me range sous la pression. Je crois qu'il y a des

combats qui méritent d'être menés. J'ai la fierté d'avoir des équipes qui m'ont suivi. La semaine qui vient de s'écouler l'illustre totalement. Toutes celles et ceux qui étaient dans la garde rapprochée ont mesuré pleinement quel était l'inconfort ou la nécessité d'engagement que la fonction implique. Tout ce qui paraît simple et couler de source ne l'a pas été tant que cela.

Ce conseil d'administration, comme bien d'autres, illustre l'énorme travail de préparation réalisé. C'est aussi une des belles signatures du SDMIS : cette maison comporte des talents et des gens qui pensent la sécurité civile, qui ont le sens du service public chevillé au corps. Je voudrais remercier les équipes pour la confiance, pour le travail intense, avec de rares moments de répit, et remercier les autorités, les élus, vous monsieur le Préfet, pour la confiance accordée.

Je souhaite bon vent à mon successeur. Je sais d'ores et déjà, comme lui le sait, que le travail ne manquera pas, que les défis seront nombreux et qu'il n'y aura jamais de répit dans ce type de fonction. Je n'en ai eu aucun, Serge DELAIGUE n'en avait pas eu et il n'en aura pas, mais il le sait et l'on vient aussi pour cela. C'est ce qui fait l'intérêt de ce genre de poste. Merci beaucoup.

Madame KHELIFI.- Merci, général, pour vos propos. Nous vous souhaitons une très belle continuation. Bravo pour le travail remarquable que vous avez accompli durant ces trois années. La tâche n'a pas été facile mais vous l'avez faite, parfois avec courage, je souhaitais le souligner.

Nous allons maintenant entamer notre ordre du jour.

R/25-06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur général CLAVAUD.- Sept rapports ont été examinés par le bureau lors de sa séance du 6 juin.

Le rapport n° 1 était relatif à des marchés publics essentiellement sur le volet numérique, pour l'entretien de nos architectures système ou pour certains logiciels.

Le rapport n° 2 consistait à autoriser l'indemnisation du préjudice subi par des sapeurs-pompiers ayant bénéficié de la protection fonctionnelle dans le cadre de violences subies en intervention. Douze décisions de justice concernent 27 sapeurs-pompiers.

Quand les auteurs sont condamnés mais ne sont pas solvables, le SDMIS se substitue. Il s'agit d'une somme de 8 200 € qui sera versée aux 27 sapeurs-pompiers, dont les agresseurs n'ont pas eu la capacité d'honorer leur condamnation.

Le rapport n° 3 est relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle au syndicat SUD, pour l'intersyndicale. Dans le cadre des actions portées en justice suite au rapport de la CRC sur le caractère illégal de l'indemnité compensatrice de logement, plusieurs contentieux sont lancés. Le service et l'ensemble des organisations syndicales travaillent sur ce dossier sur le plan juridique.

Le rapport n° 4, relatif à une convention avec GRDF, porte sur des transferts de propriété d'équipements pour permettre leur entretien.

Le rapport n° 5 autorise la présidente à signer un partenariat avec les ateliers anciens pour mettre en place des réemplois et du recyclage de déchets textiles. Une partie de nos équipements textiles réformés seront réutilisés pour avoir une seconde vie.

Le rapport n° 6 autorise la présidente à signer la convention qui porte renouvellement du partenariat de formation avec la société Total Énergies/ Plateforme de Feyzin pour 5 ans. C'est une

convention de mise à disposition réciproque d'installations pour que les sapeurs-pompiers s'entraînent dans des environnements réalistes.

Le rapport n° 7 est relatif à la conclusion et l'exécution d'un PV de transaction passé avec un sapeur-pompier et la société Relyens Mutual Insurance, qui intervient en qualité d'assureur du SDMIS. Il s'agit d'un préjudice de 40 000 €, établi sur la base de la référence utilisée pour évaluer les préjudices. Un sapeur-pompier avait fait une chute sur un incendie et avait gardé des séquelles suite à ses blessures.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/02 Budget principal du SDMIS et budget annexe « Énergies renouvelables » - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Comme chaque année, je vous demande de prendre acte des comptes de gestion de Mme le payeur départemental pour ce qui concerne le budget principal et le budget annexe « Énergies renouvelables ». Ils sont conformes aux résultats de nos comptes administratifs qui vous seront présentés immédiatement après ce point.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/03 Budget principal du SDMIS - Compte administratif pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Le compte administratif permet de retracer l'ensemble des dépenses et recettes de l'année écoulée, et de rendre compte de ce résultat.

Le résultat définitif est conforme au résultat provisoire qui vous avait été présenté en mars, et qui a d'ores et déjà été intégré au budget primitif 2025.

Madame MASSARDIER, je vous cède la parole pour nous rappeler le résultat cumulé en fin d'exercice 2024 pour chacune des sections et nous en dire un peu plus. Je vous remercie.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci, madame la présidente.

Concernant les résultats cumulés, ils sont identiques à ceux qui figurent au compte de gestion que vous venez d'approuver :

- en section d'investissement, un déficit de 5,5 M€ ;
- en section de fonctionnement, un excédent de 4,6 M€.

Pour les faits à retenir de ce compte administratif, concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 35 M€ contre 31 M€ l'année dernière. Cette augmentation est principalement due à la finalisation de commandes engagées en 2023, payées en 2024. Il s'agit de véhicules et de matériels nécessaires au déploiement des gestes de soins d'urgence.

Sur le volet bâtiminaire, 4 M€ ont été dépensés, principalement pour les travaux de rénovation et restructuration de la caserne de la Villeurbanne- La Doua, pour finir les travaux de la caserne de Tarare et réaliser des travaux de gros entretiens dans différentes casernes.

Concernant l'informatique, 4 M€ ont été dépensés.

Pour les véhicules, nous avons une hausse sensible liée à la réception de véhicules commandés en 2023 dans le cadre du pacte capacitaire et financés partiellement par l'État, 6,5 M€ de dépenses.

Concernant les matériels et équipements divers, un total de 7 M€ et une augmentation significative par rapport à l'année antérieure liée aux matériels déployés dans les VSAV pour la mise en place des actes de soins dans le cadre de la loi Matras.

Le capital de la dette augmente et passe à 9,8 M€, car on y impute désormais les dépenses du BEA. Sur ces 9,8 M€ de remboursement de dettes, 5,4 M€ correspondent au BEA.

Face à ces 35 M€ de dépenses, nous avons 28 M€ de recettes. La majeure partie des recettes provient de la dotation aux amortissements, pour un peu plus de 15 M€, à laquelle s'ajoute le FCTVA et quelques subventions. De plus, nous avons réalisé un emprunt de 7 M€ l'an dernier.

Vous avez le détail des recettes dans l'annexe au rapport.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 174,4 M€, en hausse de 6 M€ par rapport à 2023, principalement liée à la hausse des dépenses de personnel et à la hausse de la dotation aux amortissements. Nous avons intégré plusieurs opérations immobilières qui se terminaient et nous avons mis en œuvre l'amortissement au prorata temporis, ce qui explique la hausse de la dotation aux amortissements.

A contrario, sur les charges à caractère général, nous avons une baisse liée aux gros efforts mis en œuvre pour limiter les dépenses, et ce malgré l'augmentation conséquente de certains postes et notamment les assurances.

Les charges de dépenses de personnel augmentent de 3 %. Comme pour l'ensemble des collectivités, on retrouve l'effet GVT et les effets de la hausse du point d'indice en année pleine. A cela s'ajoute la mise en œuvre du protocole de l'année 2024.

Concernant les dépenses diverses, l'augmentation est due à la bascule de la part indexée du loyer d'investissement du BEA. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises durant les derniers conseils d'administration.

En face de ces dépenses, nous avons 174 M€ de recettes, soit une hausse de 4,26 %, assez significative, qui s'explique par la hausse des contributions de +5 % en 2024. Les autres recettes sont globalement stables. Le détail est en annexe.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ?

Monsieur GUILLOTEAU.- J'aimerais faire quelques observations sur cette situation budgétaire qui, malgré les efforts des uns et des autres, s'est quand même dégradée. Aujourd'hui, nous avons plus de dépenses que de recettes, c'est un vrai sujet. Nous sommes passés de 168 M€ à 174 M€ de dépenses. Les charges de personnel ont augmenté de 3,8 M€, soit plus de 3 %, avec l'augmentation du point d'indice que nous avons tous subie et malgré une contribution des collectivités qui a augmenté de 7,7 M€, soit 4,4 %. Cela fait beaucoup.

Peut-être que l'arrivée d'un nouveau directeur, avec une nouvelle vision impactera forcément la gestion du SDMIS. Une pause d'investissements, une pause sur la masse salariale, à mon avis, s'imposent. Les collectivités ne pourront pas continuer à abonder chaque fois aussi fortement.

Je l'ai dit, certains ne l'ont pas compris, mais ce que l'on nous a demandé pour sortir de la grève était pour nous un choix que nous

avons fait au détriment d'autres prérogatives, qui nous sont parfois même imposées par la loi.

Il y a un vrai sujet sur les exercices à venir, malgré ce que certains en pensent. Le SDMIS est bien géré mais il a une forme de marche en avant due aux investissements, aux véhicules commandés, au patrimoine à entretenir, qu'il faut parfois restaurer et agrandir, et à ce que nous subissons sur les augmentations de masse salariale.

Les collectivités ajoutent 7,7 M€ entre la métropole, le département et les communes, sachant que le département les a pris pour les 208 communes du Rhône. Je le dis comme je le pense, même si le département n'est pas toujours suivi par certains qui nous raillent à côté. Il est urgent de faire une pause dans nos dépenses et dans la vision de ce que le SDMIS sera.

Un nouveau directeur, c'est peut-être une nouvelle vision. Forcément, monsieur le directeur. Un chef est fait pour « cheffer », et chaque chef a sa façon. Il faudra peut-être revoir avec le conseil d'administration quels seront nos investissements, nos dépenses, et puis surtout la masse salariale, même si certains crient au loup, mais entre celui qui veut et celui qui paie, il y a une marge.

Voilà ce que je voulais vous dire, même si je le prends un peu avec humour. Cela devient complexe pour toutes les collectivités. Ceci étant, on ne peut pas avoir le meilleur SDMIS du monde sans qu'il y ait un coût.

(Arrivée de M. PFEFFER)

Madame KHELIFI.- Je ne sais pas si nous avons le meilleur SDMIS du monde, nous avons un bon SDMIS. Merci.

Monsieur GUILLOTEAU.- Les sapeurs-pompiers en France sont quasiment les meilleurs du monde. Si nous enlevons Paris

et Marseille qui ont un statut particulier, je pense que nous sommes un des meilleurs du monde.

Madame KHELIFI.- Merci. D'autres remarques ? *(Non)*

J'invite M. le sénateur DEVINAZ, le doyen de ce conseil d'administration, à venir me remplacer pour procéder au vote. Je vous cède ma place.

(Sortie de Mme KHELIFI)

Monsieur DEVINAZ.- Je vais procéder au vote sur le budget principal du SDMIS, compte administratif, pour l'exercice 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Retour de Mme KHELIFI)

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur DEVINAZ.

R/25-06/04 Budget annexe « Énergies renouvelables » - Compte administratif pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Ce budget a recueilli un avis favorable du conseil d'exploitation de la régie énergies renouvelables qui s'est réunie le 6 juin dernier.

Retenons de cette année 2024 la fin des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques pour les casernes de Villié-Morgon, Saint-Vincent-de-Reins et Quincieux.

En fin d'exercice 2024, le budget annexe énergie renouvelable présente un résultat cumulé de 32 171,86 € en investissement et 310,89 € en fonctionnement.

Avez-vous des questions ? *(Non)*

Je laisse à nouveau la place à M. DEVINAZ.

(Sortie de Mme KHELIFI)

Monsieur DEVINAZ.- Je vais procéder au vote du budget annexe « Énergies renouvelables », compte administratif, pour l'exercice 2024.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Retour de Mme KHELIFI)

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

R/25-06/05 Budget principal du SDMIS - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Le 28 mars dernier, nous avons approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 afin de permettre son équilibre.

Le compte administratif de l'exercice 2024 et le compte de gestion viennent de vous être présentés par deux rapports distincts et ils confirment les résultats provisoires présentés en mars.

Aussi, je vous demande de bien vouloir arrêter définitivement ces résultats.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/06 Budget annexe « Énergies renouvelables » - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/07 Budget principal du SDMIS - Projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Jusqu'en 2023, notre établissement adoptait annuellement en juin un budget supplémentaire pour procéder à la reprise des résultats et à l'inscription des restes à réaliser de l'exercice antérieur.

Le budget primitif 2025, approuvé fin mars, intégrant d'ores et déjà la reprise des résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2024, l'adoption d'un budget supplémentaire est donc inutile.

Néanmoins, un ajustement des dépenses et recettes reste nécessaire afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis la préparation du BP. C'est l'objet de cette décision modificative n° 1.

Les dépenses et recettes nouvelles s'équilibrent à hauteur de 925 000 €, Mme MASSARDIER-BELLEVRAS va nous présenter les grandes lignes de ce montant. Merci.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Cela sera assez rapide puisque, sur ces 925 000 €, 800 000 € sont des mouvements d'ordre au sein de la section d'investissement pour tenir compte des écritures d'avance et les refaire passer dans le chapitre des immobilisations.

En dépenses réelles nouvelles, nous avons 125 000 € en investissement qui correspondent à des acquisitions supplémentaires de matériels. Elles sont rendues possibles grâce à la diminution de certaines dépenses en fonctionnement.

La section de fonctionnement est à 0 €, parce que nous n'avons que des écritures qui s'équilibrent entre chapitres, avec une hausse minime des charges à caractère générale de 18 000 €.

En conclusion, il n'y a pas de modification sur le montant de la section de fonctionnement et une augmentation de la section d'investissement de 925 000 €, dont 800 000 € d'écritures d'ordre.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/08 Budget principal du SDMIS - Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu annuel pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Notre établissement utilise la gestion en AP et CP, autorisations de programme et crédits de paiement, pour certains de ses investissements, pour en faciliter la gestion et le suivi.

Le CGCT fait obligation de présenter un suivi de l'exécution des programmes votés. Les tableaux de suivi des différentes opérations arrêtées à la date du 31 décembre 2024 figurent en annexe au rapport qui vous a été adressé.

Si ces tableaux n'appellent aucune observation de votre part, je vous demande de les approuver ainsi que le compte rendu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/09 Budget principal – Virement de crédit entre chapitres – Exercice 2025

Madame KHELIFI.- Afin de permettre le versement de deux consignations dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée à deux agents du SDMIS, il a été nécessaire de procéder à un virement de

crédit pour la somme de 1 000 € entre chapitres. Je vous rappelle que ces virements entre chapitres sont désormais possibles, mais je dois vous en rendre compte.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/10 Labellisation EFQM du SDMIS

Madame KHELIFI.- Nous passons maintenant à un dossier stratégique. C'est une démarche engagée par le SDMIS depuis 2017, de pilotage de la performance et des transformations par l'intermédiaire du modèle européen, l'EFQM.

Il s'agit d'un système reconnu de management de la qualité, qui aide les organisations privées et publiques à conduire le changement et à améliorer leurs performances.

En décembre 2024, au terme d'un processus d'évaluation continu et externe, mené par l'AFNOR, notre établissement a été reconnu par l'EFQM au niveau 3 étoiles.

Cette labellisation reconnaît le niveau de performance de notre organisation qui conforte la démarche d'amélioration continue des pratiques et valorise l'engagement des personnels.

L'AFNOR a reconnu de nombreux points forts, notamment l'analyse approfondie de l'écosystème dans le cadre de la révision de notre SACR, ou encore la gestion des sapeurs-pompiers volontaires avec un engagement facilité. Une communication vous a été déposée sur table pour vous en présenter les grandes lignes.

Je souhaitais remercier très vivement les équipes pour tout le travail accompli, un travail colossal. Je tenais à remercier et féliciter

notre directeur pour ce travail important qui a permis la reconnaissance de notre établissement par l'EFQM du niveau « 3 étoiles ». Je crois que nous sommes le seul service d'incendie et de secours à avoir ce niveau 3 étoiles.

Je tenais à le souligner et à en remercier encore les équipes ici présentes. Je vous demande de transmettre ces remerciements de tout le conseil d'administration à celles qui ne sont pas présentes aujourd'hui.

Monsieur le contrôleur général, je vous laisse apporter quelques précisions sur cette labellisation.

Contrôleur général CLAUDAUD.- Merci, madame la présidente.

Vous avez posé les grandes lignes du modèle. L'objectif poursuivi n'était pas d'avoir un label pour avoir un label, mais de faire reconnaître les bonnes pratiques, et surtout une posture qui consiste à chercher à s'améliorer en permanence.

Ce n'est pas un dispositif qui repose sur des normes de qualité, mais qui consiste à être conforme à des standards. Nous sommes vraiment évalués sur la façon dont nous amenons de la plus-value par rapport à ce que nous devons faire. Nous sommes jugés par rapport aux résultats que nous obtenons.

C'est intéressant parce que c'est un modèle développé de façon globale, à la fois pour le monde du privé et le monde du public, tourné sur le sens de la mission, sur la compréhension par les équipes des missions. Le SDMIS se l'est approprié de façon assez agile pour en faire quelque chose qui permet de donner du sens à des projets à vie courte. C'est toute cette démarche qui a été récompensée.

Vous l'avez dit, madame la présidente, cela fait plusieurs années que le SDMIS s'est engagé dans ce dispositif. Nous avons

travaillé pour aller jusqu'à cette labellisation. Nous sommes le seul SDIS en France à avoir cette reconnaissance 3 étoiles. Elle est à prendre comme un travail sérieux et rigoureux. Nous savons ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons et pour qui. Il y a une notion d'efficience.

Nous sommes aussi extrêmement regardants sur la bonne utilisation des fonds qui nous sont confiés. Ce dispositif nous permet aussi d'éviter un certain nombre de lourdeurs et de difficultés. C'est une vraie base de comparaison avec beaucoup d'organisations.

L'intérêt pour la maison est d'être plus lisible, d'être mieux comprise et de pouvoir être comparée, se comparer avec d'autres inscrits dans ces démarches, et de s'inspirer des bonnes pratiques. C'est aussi pouvoir se défendre, expliquer ce que nous faisons. Ce standard nous permet de valoriser le travail de l'ensemble des équipes.

Pour l'anecdote, nous avons passé cet audit en plein conflit social. Cela a été un choix de l'équipe de direction de considérer que ce travail de fond, modélisant, structurant, était fait pour cela. Si l'on effectue ce travail, c'est justement pour que, dans les situations compliquées, l'on puisse avoir la mobilisation à bon escient des équipes.

Nous avons assumé le travail de nos équipes et nous avons passé cet audit en plein pilotage du conflit. Il rend hommage au long travail réalisé depuis de nombreuses années par les équipes et qui se perpétue.

En arrivant de l'extérieur, mon successeur aura aussi une capacité à comprendre, parce que c'est une approche d'organisation qu'il connaît, c'est un standard qui se développe dans les SDIS.

Nous avons parcouru un chemin important. Je n'ai aucun doute sur le fait que cela sera un standard d'ici quelques années dans tous les SDIS qui sont fortement incités à aller vers ce type d'organisation.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le directeur.

Y a-t-il des remarques sur la présentation ou le document qui vous est remis ce jour ? (*Non*)

C'est une prise d'acte sur laquelle nous ne vous demandons pas de vous positionner.

R/25-06/11 Fonds de dotation « *NOM* » - Création du fonds et approbation des statuts

Madame KHELIFI.- Nous avons souhaité créer un fonds de dotation dont le nom reste à ce jour déterminer. C'est une démarche innovante que je tiens à soumettre à votre approbation. Elle s'inscrit dans un cadre réglementaire précis et vise à offrir une opportunité au SDMIS pour mobiliser des ressources privées autour de valeurs portées par l'établissement, qui peuvent tourner autour de la résilience, de l'engagement, de l'innovation ou de l'inclusion.

L'objet du futur fonds de dotation est de réaliser ou de soutenir des actions d'intérêt général, comme la valorisation des sapeurs-pompiers volontaires, la promotion de l'égalité des chances, le renforcement de la diversité au sein du SDMIS, la résiliation face aux enjeux climatiques ou même la jeunesse et la citoyenneté.

Les statuts du fonds de dotation que je sou mets à votre approbation représentent le socle pour entamer les démarches nécessaires au développement de ce fonds. Nous reviendrons vers vous pour vous donner plus d'éléments.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/12 Compte rendu des dons, cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS

Madame KHELIFI.- Le compte-rendu est joint à l'ordre du jour. La commission de réforme s'est réunie le 6 juin dernier.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce matériel réformé ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/13 Modification du règlement intérieur du SDMIS

Madame KHELIFI.- Je vous propose de procéder à l'examen de la modification de l'arrêté relatif au règlement intérieur du SDMIS, notamment pour :

- actualiser les appellations et titres réglementaires depuis la dernière modification ;

- réaffirmer les dispositions en vigueur dans le cadre de la lutte contre les discriminations, le harcèlement, les agissements sexistes et les violences sexuelles ;

- préciser les modalités d'accès et de contrôle d'accès au site ;

- clarifier les modalités d'utilisation des locaux à des fins d'organisation d'événements autres que ceux organisés par le service, par exemple les bals du 14 juillet ;

- mettre à jour les dispositions relatives au port de la barbe :

- uniformiser les dispositions relatives à l'habillement, complétées par un référentiel habillement ;

- mettre à jour les deux chartes informatiques du SDMIS, annexées audit règlement, afin de préciser les modalités d'utilisation des outils collaboratifs du SDMIS et la sécurité informatique.

Le nouvel arrêté que je vous propose d'adopter est annexé au rapport qui vous a été communiqué. Je vous précise qu'il a reçu l'avis

favorable de la CATSIS et du CCDSPV, et l'avis défavorable du collège des représentants du personnel au CST et à la formation FSSSCT.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/14 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS

Madame KHELIFI.- Cette modification a pour objet de tenir compte de la publication récente de deux décrets, intervenue le 13 juin dernier, relatifs à la structure de l'organisation des services d'incendie et de secours, notamment avec la création de sous-directions.

Elle a également pour objet de vous proposer de remplacer les directions par des sous-directions, de supprimer la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, composée de deux groupements désormais rattachés, pour le groupement management par la sécurité, au directeur départemental et métropolitain adjoint, et pour le groupement management par la qualité et la performance globale, à la sous-direction de l'administration et des finances.

Les missions et les organigrammes de chaque sous-direction sont mis à jour, notamment au sein de la direction de l'administration et des finances. Le nouvel organigramme que je vous propose d'adopter est annexé au présent rapport.

Il a recueilli l'avis favorable de la CATSIS, du CCDSPV, du CST et de la FSSSCT.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport et sur notre nouvelle organisation ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/15 Tarification des prestations de l'école départementale métropolitaine des sapeurs-pompiers

Madame KHELIFI.- L'école départementale et métropolitaine assure la formation de tous les personnels du SDMIS, elle est aussi sollicitée régulièrement pour mettre à disposition ses installations techniques et ses outils pédagogiques à des partenaires externes.

Dans ce contexte, je vous propose d'actualiser la nouvelle grille tarifaire qui prévoit les locations de salles de cours, de zones d'exercice, de matériels et d'équipements spécifiques, mais aussi le remboursement de prestations pédagogiques et logistiques, et la mise à disposition de formateurs pour assurer des formations pour le compte de tiers. Elle s'appliquerait à partir du 1^{er} juillet 2025.

Y a-t-il des questions, des remarques sur cette nouvelle grille tarifaire ? S'il n'y en a pas, je la soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/16 Convention C2025-021 entre les Hospices Civils de Lyon (HCL), l'Association des Transports Sanitaires Urgents (ATSU 69) et le SDMIS relative à la réponse aux sollicitations du Service Médical d'Aide d'Urgence (SAMU 69) en matière de transports sanitaires urgents et situations exceptionnelles pour la période 2025-2028

Madame KHELIFI.- Une réforme nationale récente vient réorganiser la réponse des sociétés d'ambulances privées aux demandes

de transport sanitaire d'urgence du SAMU, qui permet ainsi de limiter les sollicitations pour interventions en carence pesant sur le SDMIS.

C'est dans ce contexte que je vous propose d'approuver une convention tripartite conclue pour une durée de trois ans afin de préciser les missions et les engagements de chacun de ces acteurs, HCL, ATSU 69 et SDMIS.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je la soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/17 Convention cadre C2025-022 entre les Hospices Civils de Lyon (HCL) et le SDMIS pour la période 2025-2030

Madame KHELIFI.- La convention définit la coopération entre les HCL et le SDMIS afin de traduire des principes d'actions communes et des processus opérationnels partagés.

Cette convention, conclue en 2021, arrive à son terme. Il faut donc vous la renouveler par le biais d'une nouvelle convention cadre. Elle reprend pour l'essentiel les termes de la précédente convention, avec des ajustements liés aux retours d'expériences partagées entre les partenaires.

Y a-t-il des questions, des remarques sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je la soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/18 Fixation des règles définissant les relations entre le SDMIS et les opérateurs de téléassistance aux personnes – Cahier des charges

Madame KHELIFI.- Les services de téléassistance s'adressent aux personnes âgées, fragilisées, vulnérables et aussi handicapées. Ces dispositifs tendent à se généraliser.

Des travaux récents menés avec le ministère de l'intérieur et l'association française de téléassistance ont abouti à l'élaboration d'un cahier des charges type définissant les relations entre les opérateurs de ces établissements et les services d'incendie et de secours.

L'objectif de ce cahier des charges est de définir un cadre de relations et de bonnes pratiques entre ces acteurs. Je vous propose qu'il soit appliqué sur notre territoire et puisse s'imposer à l'ensemble des opérateurs de téléassistance.

Y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/19 Convention C2025-068 entre l'État, Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et le SDMIS relative à la coordination opérationnelle lors des interventions en présence de gaz pour la période 2025-2030

Madame KHELIFI.- Une convention-cadre nationale de coopération entre GRDF et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative aux interventions en présence de gaz, a été signée le 30 octobre 2024.

Cette convention nationale doit être déclinée au niveau local dans tous les départements, au plus tard le 30 juin 2025. Nous vous proposons donc de l'appliquer, de la décliner au sein de nos territoires, métropole de Lyon, département du Rhône, et d'abroger la précédente convention signée en 2021.

Je vous propose d'adopter cette nouvelle convention qui remplacera la précédente.

Monsieur DEVINAZ.- Dans le kit, il est indiqué 2025-2023.

Madame KHELIFI.- C'est 2030. C'est quinquennal. C'est une erreur. Merci de l'avoir identifiée.

Toutes les conventions ne correspondent pas aux mêmes dates, vous faites bien de le préciser.

Y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous sou mets ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/20 Dispositifs conventionnels entre l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) et le SDMIS : conventions C2025-074 et C2025-067 de mutualisation relative aux modalités de financement et de recouvrement au titre des services de NexSIS 18-112 pour la période 2025-2029

Madame KHELIFI.- Comme il s'agit d'un projet structurant, je propose au contrôleur général de nous en présenter les grandes lignes.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci.

C'est un dossier absolument stratégique puisqu'il s'agit d'amorcer le virage du SDMIS dans l'appropriation du nouveau standard de prise en compte et d'envoi des secours.

C'est un travail engagé depuis plusieurs années qui se concrétise. C'est imposé par l'évolution des technologies. Nous allons vers un système unique, tous les SDIS à terme auront le même système de prise d'appel et de traitement des opérations et d'engagement des secours.

Jusqu'à présent, nous étions tous propriétaires de nos systèmes, c'est donc une vraie révolution et une vraie évolution.

Ce système est déjà déployé dans sept départements. Cela représente environ deux ans de travail. Pendant ces deux années, nous allons connecter l'ensemble des outils numériques du SDMIS qui concourent à enrichir la prise d'appel et à pouvoir organiser les départs.

Cet univers numérique est connecté aux bases RH, à toutes les informations techniques, et nous permet, au moment d'une prise d'appel, de connaître en temps réel les disponibilités de nos équipes. L'avantage est que l'ensemble des SDIS disposeront d'un système identique.

Cette convention fixe les modalités financières. Des précomptes ont déjà été effectués dans le cadre de versements sur les exercices précédents. Nous sommes sur un « tourné de clé » envisagé dans deux ans. C'est la plus grosse évolution numérique du service pour la décennie. C'est un dossier majeur qui s'inscrit dans une nécessité importante.

Notre système commence à donner des signes de faiblesse. Nous continuons de le maintenir, mais il est important de sécuriser la prise d'appel et l'envoi des secours en nous dotant d'un nouvel outil. Nous sommes vraiment sur un passage technologique et organisationnel de projet complexe, qui a parfaitement été étudié depuis plusieurs années.

C'est un dossier qui a longuement mûri dans la maison avant de vous être présenté. Le moment est venu.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général.

Je souhaitais ajouter que c'est un travail de longue haleine qui permettra de structurer nos systèmes d'information, de les sécuriser. Je tenais à remercier les équipes pour le travail colossal accompli depuis

plusieurs mois. Il nous permettra d'assurer la réponse opérationnelle par des communications mobiles de sécurité et de secours fiables et sécurisées. Je tenais vraiment à vous remercier pour tout ce travail.

Avez-vous des questions ?

Monsieur VIEIRA.- Merci, monsieur le contrôleur général, d'avoir expliqué, j'avais lu la délibération, et c'est assez intéressant.

Pour bien comprendre, actuellement, le système est départementalisé partout. Son utilisation est-elle au stade de l'expérimentation ou est-elle devenue pour certains définitive ? Avez-vous une idée du nombre qui a déjà testé ce système ? Depuis quand est-il en application ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Pour répondre à la deuxième partie de la question, sept SDIS ont déjà basculé et utilisent à plein le dispositif NexSIS. C'est chez eux le seul outil pour prendre des appels et envoyer les secours.

C'est vraiment la capacité à comprendre la nature du besoin, puis à identifier les vecteurs nécessaires et les mieux armés pour répondre à la demande. C'est la connexion de la prise d'appel, des algorithmes de prise de décision, de la localisation d'adresse puis de la gestion en temps réel de disponibilités de nos ressources humaines à partir des compétences, des aptitudes et de la disponibilité des véhicules.

Aujourd'hui, le Var est le premier gros SDIS à avoir basculé depuis plus d'un an. Il a géré la saison feux de forêt, l'été dernier, avec ce dispositif. La Seine-et-Marne a aujourd'hui ce système en service, tout comme l'Indre-et-Loire, la Haute-Corse. L'Ain vient de basculer il y a un mois, la Loire-Atlantique prochainement. Nous avons vraiment des SDIS qui ne sont plus en cours de développement mais utilisateurs à plein du système.

Pour répondre à la première partie de la question, jusqu'à présent, il y avait quatre à cinq éditeurs de logiciels de traitement de l'alerte qui se partageaient le marché des SDIS en France. Nous avions un des grands fournisseurs. C'est pour cette raison que nous sommes propriétaires aujourd'hui de notre système.

Quand il a été fait le choix pour la France de faire évoluer l'ensemble des services de secours vers un système unique développé par une agence nationale, avec la collaboration de l'ensemble des acteurs et de certains industriels, l'écosystème économique est tombé. C'est pour cette raison que nous sommes dans la nécessité de faire cette bascule au bon moment, tant que notre éditeur ne nous lâche pas, tant qu'il ne nous fait pas trop payer le fait que nous soyons les derniers.

Nous ne voulions pas être les premiers parce que notre système est efficace, robuste, et offre un certain nombre de capacités techniques auxquelles les sapeurs-pompiers du SDMIS sont habitués, notamment les volontaires pour la gestion de la disponibilité.

Ces fonctionnalités n'étaient pas présentes au tout début de NexSIS. Aujourd'hui, elles sont mises en œuvre. Il n'y a que des avantages et des intérêts à franchir le pas maintenant. Nous n'essuyons pas les plâtres, mais nous ne serons pas non plus la queue de comète qui rencontrera des difficultés majeures parce que les éditeurs lâcheront le marché.

Monsieur VIEIRA.- Merci.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions, remarques ? S'il n'y en a pas, je vous sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/21 Création de trois emplois non-permanents dans le cadre de contrats de projet pour la mise en œuvre de NexSIS

Madame KHELIFI.- Le SDMIS a besoin de se doter temporairement de trois emplois non permanents de chefs de projet informatique qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif des contrats de projet, dont la durée ne pourra excéder deux ans.

Les personnels recrutés participeront à la définition des besoins et à leur intégration dans NexSIS, notamment pour ce qui relève de la réponse opérationnelle du système d'information géographique et du système d'information des ressources humaines.

Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je vous soumets la demande.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/22 Convention C2025-096 relative au versement des subventions d'équipement des infrastructures de l'Agence des communications mobiles opérationnelles (ACMOSS) pour la période 2025-2034

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse nous en donner les principales lignes et la façon dont fonctionne le mécanisme surtout, étant donné que la somme sera répartie sur dix ans.

Contrôleur général CLAVAUD.- Cette convention est essentiellement d'ordre financier. Elle nous permet de bénéficier d'un dispositif avantageux. L'agence propose de faire une sorte de précompte en versant des sommes en investissement qui, dans quelque temps, relèveront uniquement de la section de fonctionnement.

C'est un dispositif avantageux qui nous permettra, comme aujourd'hui pour le projet NexSIS, de bénéficier, le moment venu, d'une réduction d'un certain nombre de coûts.

C'est relatif à la mise en œuvre des réseaux radio du futur. C'est aussi une évolution numérique importante. Nous sommes dans le monde des communications opérationnelles, et cela concerne l'ensemble des acteurs opérationnels : les policiers, les gendarmes, le monde de la santé, les polices municipales.

C'est un dispositif national déployé sur tout le territoire. Le Rhône est un département qui fait partie des premiers à basculer.

Nous vous avons présenté une convention pour amorcer le passage technique, il y a quelques mois. Là, c'est un dispositif financier qui nous permet de bénéficier d'une offre d'incitation, qui est avantageuse financièrement. Cela nous fera réaliser des économies plus tard.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous sou mets le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-06/23 Applications des dispositions réglementaires issues des décrets 2025-523 et 2025-525 du 11 juin 2025

Madame KHELIFI.- Nous venons d'approuver la nouvelle organisation du SDMIS qui entérine la substitution des directions par des sous-directions. Cette modification s'inscrit dans le cadre des décrets du 11 juin 2025 découlant de la loi Matras qui crée l'emploi de sous-directeur et précise son statut, ses missions et son régime indemnitaire.

Je vous propose de créer sept postes pour occuper les emplois de sous-directeur attribués à chacune des sous-directions du SDMIS, tels que prévus par l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS, étant précisé que ces postes ont vocation à être pourvus par quatre agents appartenant au grade de lieutenant-colonel ou au cadre d'emplois de conception et de directeur des sapeurs-pompiers professionnels, un agent du cadre d'emploi des médecins de sapeurs-pompiers professionnels et deux agents PATS.

Je vous propose d'attribuer aux agents affectés à ces postes le régime indemnitaire afférent, et d'appliquer un taux de 100 % pour la promotion à l'échelon spécial de sous-directeur remplissant les conditions pour y accéder. Ces mesures visent à valoriser ces fonctions stratégiques au sein des services d'incendie et de secours.

Je vous précise que le rapport a recueilli l'avis favorable de l'ensemble des instances représentatives du personnel.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je me permets de préciser qu'il s'agit d'une création administrative, il ne s'agit pas de création de postes conduisant à des recrutements.

Aujourd'hui, ces postes existent, une partie de l'équipe de direction est en face de vous. Il s'agit de reconnaître ce statut, pas de créer un échelon supplémentaire. C'est une différence importante.

Avant, pour la filière sapeurs-pompiers, les postes dits de directeurs, qui sont maintenant sous-directeurs, étaient des colonels de sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, ce sont des lieutenants-colonels. Ils endossent les mêmes responsabilités et pas tout à fait la même rémunération.

Cela fait trois ans que nous attendons ce texte. En termes de rémunération, cela les place à un niveau de rémunération équivalent à ce que gagnaient leurs collègues avant. Cela fait trois ans qu'ils

tiennent les responsabilités sans avoir aucune reconnaissance indemnitaire.

Je voulais bien faire la différence entre création administrative et création de poste.

Madame KHELIFI.- Merci, général. Y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous sou mets le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Ce conseil d'administration est terminé mais je souhaite, avant que nous ne levions la séance, vous communiquer les prochaines dates : le 17 octobre 2025 à 16 heures, et le 19 décembre 2025 à 16 heures également.

Avant de conclure notre séance, j'invite la colonelle Laëtitia DIDIER, les sous-directeurs et sous-directrices présents, à venir remettre au contrôleur général, en cadeau et en souvenir, une réplique miniature du drapeau du corps départemental et métropolitain, symbole auquel vous êtes attaché, général, et dont vous avez eu à cœur de rappeler si souvent l'histoire.

Cet objet symbolique trouvera sans doute une place dans votre prochaine vie, dans votre bureau ou à votre domicile, là où vous souhaiterez le mettre. Ce drapeau vous rappellera que vous avez porté haut et fort les couleurs du SDMIS.

C'est aussi l'occasion de vous remercier, mais nous aurons l'occasion de vous mettre en avant, en valeur, plus longuement début septembre lors de la passation du commandement.

Général, je vous invite à aller recevoir le drapeau.

(Le drapeau est offert au contrôleur général CLAVAUD.)

Contrôleur général CLAUD.- C'est un très beau présent. Je sers ce drapeau de la République depuis plusieurs décennies, avec différents uniformes et pour différentes missions. J'y suis extrêmement attaché.

Je suis fier d'avoir eu la responsabilité du drapeau du corps départemental et métropolitain. Je suis fier des équipes et du travail réalisé. Ce conseil d'administration illustre des étapes importantes. Le fonds de dotation n'existe nulle part ailleurs. Il est connu des collectivités mais aucun SDIS n'en dispose. Ce sera un outil innovant qui permettra, dans un cadre éthique, de recueillir du mécénat financier, mais aussi du don de temps d'agents. Nous pourrions lancer des études sur des thématiques importantes. Vous aurez la possibilité de faire des choses qui serviront les idéaux que nous portons.

Finalement, nous marchons toujours derrière une bannière. Merci beaucoup. Cela me touche.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 16 heures 32.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



